



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 septembre 2021

Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice **Rachat du bâtiment par le canton du Valais**

Une nouvelle convention liant l'Etat du Valais et l'Abbaye de Saint-Maurice a été signée le 22 septembre. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, elle prévoit que le bâtiment principal du Collège de l'Abbaye devienne propriété du canton dès le 1^{er} janvier 2022 et que l'immeuble de l'internat lui soit loué. L'ensemble des bâtiments sera rénové et permettra d'accueillir à terme 1250 étudiants. Ces modifications permettront de maintenir un enseignement de haute qualité au sein du collège aigaunois.

Fondée en 515, l'Abbaye de Saint-Maurice a depuis ses origines voué une attention particulière à l'éducation et à la formation de la jeunesse. Reconnu en tant qu'établissement officiel depuis 1806 par une décision de la Diète cantonale, le Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice joue toujours un rôle central dans la formation gymnasiale du canton du Valais.

Si autrefois une grande partie du personnel enseignant était constituée d'ecclésiastiques, il ne reste aujourd'hui que trois chanoines-enseignants sur les cent professeurs qui travaillent dans l'établissement. Cette situation a amené l'Abbaye à redéfinir son rôle dans une nouvelle convention la liant à l'Etat du Valais. Tout en confirmant le recteur actuel dans ses fonctions, le canton reprendra la conduite et l'exploitation complète du Collège de l'Abbaye le 1^{er} janvier 2022, ce qui marque une étape historique dans la vie de l'établissement aigaunois.

Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, le bâtiment principal sera vendu à l'Etat pour un montant de 10 millions de francs et l'ancien collège qui abritait il y a peu encore l'internat sera transformé en salles de classe et loué. Le produit de la vente du collège sera investi intégralement par l'Abbaye dans la transformation de l'internat en salles de classe afin de perpétuer la qualité de son enseignement. La qualité des espaces d'enseignement et leur volume n'étant plus adaptés aux besoins actuels, 35 millions de francs seront investis par le canton pour rénover l'ensemble du site qui permettra d'accueillir à terme 1250 étudiants.

L'Etat du Valais et l'Abbaye soulignent que cet accord répond aux intérêts des deux parties et contribue ainsi à pérenniser la qualité de l'enseignement dispensé dans cet établissement dont la réputation dépasse largement les frontières cantonales.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation,
027 606 40 00

Monseigneur Jean Scarcella, Abbé de Saint-Maurice, 024 486 04 04

